

Etats financiers individuels selon les normes IFRS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018

Etats de la situation financière

ACTIF (K€)	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Immobilisations incorporelles	7-1-1	3	3
Immobilisations corporelles	7-1-2	242	214
Autres actifs financiers	7-1-3	9	9
Actifs non courants		254	226
Stocks et en-cours	7-1-4	308	163
Clients	7-1-5	3 336	223
Crédits d'impôt	7-1-6	843	886
Autres actifs courants	7-1-3	1 695	553
Actifs financiers	7-1-7	170	300
Trésorerie et équivalents trésorerie	7-1-7	26 232	36 183
Actifs courants		32 585	38 308
Total actif		32 839	38 533

PASSIF (K€)	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital social	7-1-8	1 612	1 601
Primes liées au capital		52 296	51 895
Réserves		-19 500	-13 937
Résultat net		-5 015	-6 048
Total Capitaux Propres		29 394	33 511
Emprunts et dettes financières	7-1-11	172	454
Provisions	7-1-9 / 10	148	106
Passifs non courants		321	560
Emprunts et dettes financières	7-1-11	248	248
Fournisseurs	7-1-12	1 569	1 314
Autres passifs courants	7-1-12	1 306	2 901
Passifs courants		3 123	4 463
Total passif		32 839	38 533

Compte de résultat et état du résultat global

COMPTE DE RESULTAT (K€)	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (*)	Variance
Chiffre d'affaires	8-2-1	963	557	406
Revenu des partenariats	8-2-2	5 000	1 091	3 909
Autres produits de l'activité	8-2-3	961	924	37
Produits des activités courantes		6 924	2 572	4 352
Coût des marchandises vendues		-474	-314	-160
Frais de recherche et développement	8-2-4	-7 218	-4 955	-2 263
Frais de commercialisation et de marketing	8-2-4	-2 220	-1 496	-725
Frais de structure et généraux	8-2-4	-2 304	-1 781	-523
Résultat opérationnel		-5 292	-5 974	682
Coût de l'endettement financier	8-2-5	-10	-69	59
Autres charges financières			-4	4
Autres produits financiers	8-2-5	287	-	287
Résultat avant impôt		-5 015	-6 048	1 033
Impôts sur les bénéfices	8-2-6	-	-	-
Résultat Net		-5 015	-6 048	1 033
Résultat par action (€/action)	8-2-7	-0,62	-1,01	0,38
Résultat dilué par action (€/action)	8-2-7	-0,62	-1,01	0,38

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (K€)	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (*)	
Résultat Net		-5 015	-6 048	
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite		-16	-4	
Effet d'impôt				
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat		-16	-4	
Résultat global		-5 031	-6 052	

(*) Les revenus de partenariat étaient précédemment intégrés dans les autres produits de l'activité. Ils ont été isolés sur une ligne distinct pour se conformer à la présentation de 2018

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2016	774	8 829	-14 755	-5 151
Résultat de la période			-6 048	-6 048
Autres éléments du résultat global, après impôts			-4	-4
Résultat global	-	-	-6 052	-6 052
Augmentation de capital	826	43 065		43 891
Paiements fondés sur des actions			822	822
Situation au 31 décembre 2017	1 601	51 894	-19 984	33 511
Résultat de la période			-5 015	-5 015
Autres éléments du résultat global, après impôts			-16	-16
Résultat global	-	-	-5 031	-5 031
Augmentation de capital	12	732		744
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle			-330	-330
Paiements fondés sur des actions			500	500
Situation au 31 décembre 2018	1 612	52 626	-24 845	29 394

L'augmentation de capital de 744K€ en 2018 correspond à l'option de surallocation

L'acquisition des titres d'autocontrôle de 330K€ en 2018 résulte de la mise en place du contrat de liquidité

Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net	-5 015	-6 048
Amortissements et provisions	131	186
Paieement fondé sur des actions	500	822
Autres produits et charges calculés	-111	-62
Coût de l'endettement financier net	10	69
Capacité d'autofinancement	-4 484	-5 032
Incidence de la variation des stocks	-145	129
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	-4 213	-569
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-1 339	-328
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-10 181	-5 801
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-142	-35
Actions auto détenues	-330	
Acquisition d'actifs financiers	130	-303
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	-342	-338
Augmentation de capital (net des frais d'augmentation de capital)	744	40 830
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	-	500
Remboursements d'emprunts & d'avances remboursables	-172	-521
Intérêts reçus (versés)		-69
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	571	40 739
Variation de la trésorerie	-9 951	34 600
Trésorerie d'ouverture	36 183	1 583
Trésorerie de clôture	26 232	36 183

NOTES ANNEXES

Advicenne (« La Société ») est domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis 2 rue Briçonnet – 30000 NIMES.

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers individuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 20 mars 2019.

1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Advicenne est une société pharmaceutique française fondée en 2007 qui commercialise et développe des produits pédiatriques innovants mais également adaptés à tous les âges de la vie dans le domaine de la néphrologie (maladies rénales) et de la neurologie. Pour construire son portefeuille de produits, Advicenne est partie du constat que dans certaines pathologies rares les enfants ne peuvent pas bénéficier de traitements adaptés et optimaux. Advicenne entend apporter une réponse thérapeutique à des besoins médicaux non couverts, souvent graves, notamment concernant certaines maladies rénales et neurologiques.

Advicenne a pour stratégie de concevoir des produits innovants et mettre en œuvre les stratégies cliniques, pharmaceutiques et réglementaires pour atteindre des marchés orphelins à forte demande, pour lesquels il n'existe pas de traitement ayant reçu une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), en Europe ou aux Etats-Unis. Advicenne a développé un portefeuille de produits dont le premier a obtenu en 2018 une AMM dans plusieurs pays Européen. Un second produit est en stade d'enregistrement pour sa première indication et de développement clinique avancés pour la seconde. Advicenne commercialise également deux autres produits autorisés en France pour lesquels la Société a soit acquis une licence exclusive d'exploitation, soit signé un accord de distribution couvrant plusieurs territoires dont la France.

Le produit phare d'Advicenne, ADV7103, se positionne dans le traitement de pathologies rénales (néphrologie). Advicenne a généré des résultats cliniques convaincants avec ADV7103 dans plusieurs essais cliniques et est en phase finale de développement clinique en vue d'une obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) en Europe. ADV7103 a été conçu pour devenir un médicament de référence dans le traitement des acidoses tubulaires rénales distales. Advicenne a déposé une demande d'autorisation de mise sur le marché pour ADV7103 dans cette première indication auprès de l'agence européenne (EMA) au Q1 2019 sur la base des résultats positifs de l'étude clinique de phase III Européenne Arena 1. Advicenne capitalisera sur les études cliniques déjà réalisées en Europe et a initié le développement clinique d'ADV7103 aux Etats-Unis sur sa première indication. La Food and Drug Administration (FDA), l'agence sanitaire des Etats-Unis, a approuvé la demande de statut d'Investigational New Drug (IND) pour l'ADV7103, permettant d'initier officiellement l'essai clinique pivot de phase III. Advicenne a obtenu auprès de l'EMA en juin 2017 la désignation maladie orpheline pour ADV7103 dans l'acidose tubulaire rénale distale. L'avantage majeur de ce statut est de permettre au laboratoire-fabricant vendant des produits ayant le statut de médicament orphelin de

bénéficiaire d'une exclusivité de commercialisation postérieure à l'obtention de l'AMM sur le produit pendant 10 ans en Europe.

Outre son produit phare ADV7103 et le produit cédé à Primex ADV6209, qui a obtenu une autorisation de mise sur le marché au cours du troisième trimestre 2018, la société dispose d'autres produits en développement dans le domaine de la néphrologie et de la neurologie qui viendront renforcer ce portefeuille en entrant en phase clinique dans un horizon court.

En Europe, la Société a décidé de commercialiser ses produits via sa propre infrastructure. Les réseaux de visiteurs médicaux nécessaires pour la commercialisation de tels produits sont limités en taille, dans la mesure où la population de prescripteurs sera limitée aux spécialistes pédiatriques néphrologues et neurologues.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Faits marquants de l'exercice 2018

L'année 2018 a été riche en développements positifs, conformes au plan présenté lors de son introduction en bourse et permettant à la société d'envisager son développement avec sérénité.

Eléments financiers et commerciaux

Le 5 janvier 2018, l'option de surallocation a été partiellement exercée à hauteur de près de 72% dans le cadre de l'introduction en bourse d'Advicenne sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Cette option a donné lieu à l'émission de 59.648 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 14,03 € par action, pour un montant total de 743 717,56 euros (net des frais liés à l'émission).

L'obtention de la first positive opinion, le 10/09/2018, pour son produit Ozalin (ADV6209) licencié à Primex, a pour effet d'ouvrir droit au 2ème paiement d'étape de 5 millions d'euros prévu par le contrat constitués de 3 millions d'euros à recevoir et 2 millions d'euros comptabilisés jusqu'ici en avance reçue désormais définitivement acquis.

Le lancement de l'étude clinique ARENA 2 aux USA pour l'ADV7103 dans le traitement de la dRTA a donné lieu à la signature d'un contrat avec le CRO américain.

La Société a maîtrisé sa consommation de trésorerie limitée à moins de 10 M€ et dispose avec plus de 26 M€, sur les bases actuelles, d'un horizon de visibilité de 24 mois.

Eléments scientifiques, cliniques et réglementaires

En mai 2018 Advicenne a obtenu l'autorisation de l'ANSM d'initier l'essai clinique pivot de phase II/III pour ADV7103 dans une seconde indication : la cystinurie.

Advicenne a signé, fin mai 2018, un partenariat avec l'European Society for Paediatric Nephrology (ESPN) visant à améliorer les connaissances sur l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) et sa prise en charge en Europe.

Advicenne a annoncé le 2 juillet 2018 les résultats préliminaires de l'étude d'extension de phase III (B22CS) avec ADV7103 dans l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd). Cette étude clinique, en ouvert, confirme l'efficacité et la sécurité d'emploi d'ADV7103 après 24 mois de traitement.

Le 3 septembre 2018 Advicenne a obtenu le statut d'IND (Investigational New Drug) de la FDA, permettant d'initier l'étude clinique pivotale de phase II/III d'ADV7103 dans l'ATRd. Cette étude a été étendue au Canada le 15 octobre et son design a été primé par la fondation Galien aux Etats-Unis en par l'attribution le 26 octobre à New York du Prix « Galien MedStartUp »

Le 12 septembre 2018, Advicenne a obtenu la première notification positive pour son produit Ozalin (ADV6209) licencié à Primex, qui permet à Primex de commercialiser le produit dans plusieurs pays Européens.

Le 15 octobre 2018, Advicenne a reçu, de la part du Bureau des Essais Cliniques de Santé Canada, une Lettre de Non Objection lui permettant d'étendre son étude pivot de phase III ARENA-2 dans l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) au Canada.

Advicenne a remporté le 26 octobre 2018 le prestigieux Prix Galien – Medstartup 2018 dans la catégorie « Meilleur design novateur d'étude » pour l'ADV7103.

Autres éléments et gouvernance

Advicenne a préparé son déploiement international durant l'exercice.

Ella a annoncé en janvier l'arrivée du Dr Linda Law à la tête des opérations cliniques aux Etats Unis.

Le 20 septembre 2018, Advicenne a nommé Charlotte Sibley comme membre du conseil d'administration et Paul Michalet comme directeur général délégué finance et administration.

2.2 Evénements postérieurs à la clôture

Le 7 janvier 2019, Advicenne obtient de l'agence de santé belge (FAMHP – Federal Agency for Medicines and Health Products) l'autorisation d'initier un essai clinique pivot de phase II/III (étude CORAL) avec son candidat médicament phare, ADV7103, dans la cystinurie.

Le 12 mars 2019 la société a déposé le dossier de demande de mise sur le marché de son produit phare ADV7103 dans l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd).

3. ETATS FINANCIERS IFRS DE LA SOCIETE

La Société établit des comptes sociaux en application des règles comptables françaises (Plan Comptable Général). Toutefois, depuis son introduction en bourse sur le marché Euronext à Paris, la Société établit également des états financiers individuels selon les normes IFRS. L'objectif est de pouvoir présenter des données comptables et financières comparables avec la majeure partie des sociétés de son secteur d'activité, et notamment celles qui sont cotées. Ces états financiers constituent un jeu de comptes supplémentaire par rapport aux comptes sociaux historiques de la Société qui sont établis selon les principes comptables français.

4. BASE DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers de la Société ont été établis en Euro qui représente également la monnaie fonctionnelle de la Société. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

4.1 Référentiel IFRS

Les comptes ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne en vigueur au 31 décembre 2018.

Ce référentiel comptable, qui est disponible sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Ces états financiers sont également conformes aux normes et interprétations adoptées par l'IASB à la même date.

4.1.1. Première application des normes IFRS 15 et IFRS 9

La Société a appliqué pour la première fois les normes IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients et IFRS 9 Instruments financiers à compter du 1er janvier 2018.

A. IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être. Elle remplace les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction et leurs interprétations. La Société a adopté la norme IFRS 15 en recourant à la méthode de l'impact cumulatif (sans mesures de simplification pratique), avec pour effet une première application de cette norme à sa date d'entrée en vigueur (c'est-à-dire au 1er janvier 2018). Il s'ensuit que les informations mentionnées pour 2017 n'ont pas été retraitées, c'est-à-dire qu'elles sont présentées, comme précédemment, selon les normes IAS 18 et IAS 11, et leurs interprétations. Cette norme n'a pas d'effet significatif sur les états financiers individuels de la société.

Ventes de produits sous licence

Le produits tirés de de la vente sous licence de médicaments dont le développement a été réalisé par une société tierce (Levidcen® et Likozam®) étaient reconnus sous IAS 18 lors du transfert des risques

et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspondait au moment où les biens sont livrés chez les clients. C'est également le cas sous IFRS 15, le moment où les biens sont livrés chez les clients étant également analysé comme celui où les clients obtiennent le contrôle des produits.

Revenu de partenariats [Contrat Primex]

Il s'agit d'un accord de cession d'actifs relatifs au produit ADV6209 en anesthésiologie pédiatrique à la société suisse PRIMEX signé en février 2016. Le contrat prévoit un versement initial de 4M€ intervenu en 2016, un paiement additionnel de 3M€ à l'obtention de la première notification positive et des versements complémentaires futurs conditionnés à l'atteinte de certains seuils de ventes futures ainsi que des royalties sur la base d'un pourcentage des ventes futures.

i) Analyse sous IAS 18

Le versement initial de 4 M€ correspond à :

- Pour 2M€ à un financement par Primex de travaux que la Société a réalisés pour obtenir la première notification positive en vue de l'obtention d'une AMM du produit ADV6209. Le produit comptabilisé à ce titre a été reconnu prorata temporis du 1^{er} mars 2016 au 31 décembre 2017 correspondant à la durée de réalisation des travaux devant conduire à l'obtention de la première notification positive. Ce montant a été intégralement reconnu en produits au 31 décembre 2017 (909 k€ en 2016 et 1091K€ en 2017).
- Un « success fee » de 2M€ en cas d'obtention de la première notification positive. Ce montant était enregistré en produit constaté d'avance au 31 décembre 2017 la première notification positive n'ayant pas été obtenue.

Le droit à paiement additionnel de 3M€ à l'obtention de la première notification positive et les versements complémentaires futurs conditionnés à la réalisation des ventes futures n'ont pas été pas été comptabilisés au 31 décembre 2017 en l'absence d'atteinte des conditions ouvrant droit à leur réalisation.

ii) Analyse sous IFRS 15

Obligations de performance

Sous IFRS 15, le contrat Primex contient principalement deux obligations de performance :

- La réalisation de services permettant le dépôt du dossier d'enregistrement d'ADV6209 auprès de l'autorité compétente en vue d'obtenir la première notification positive ;
- La cession d'actifs et droits incorporels (produit, dossier, know-how..) composant l'ADV6209 ;

Contreparties

Le contrat se compose :

- D'une contrepartie fixe de 2M€ correspondant à la partie du versement initial non conditionnée à l'obtention de la première notification positive ; cette contrepartie vient en rémunération des services et de la cession des actifs et droits ;
- D'une contrepartie variable de 5M€ conditionnée à l'obtention de la première notification positive ;
- De contreparties variables liées à la phase de commercialisation.

Les contreparties variables sont considérées comme venant en rémunération des actifs et droits cédés

Reconnaissance des produits

L'obligation de performance liée aux services est considérée comme étant satisfaite au fur et à mesure que les efforts (coûts encourus ou temps passés) sont rendus de la part de la Société.

L'obligation de performance liée à la cession des droits et actifs est considérée comme étant satisfaite à la date de signature de l'accord de cession en février 2016.

La contrepartie fixe de 2M€ couvrant les services et la cession des droits n'a pas fait l'objet d'une allocation retrospective entre les deux obligations de performance dans la mesure où ces dernières

étaient entièrement satisfaites au 31 décembre 2017 et que la Société a choisi la méthode de transition de l'impact cumulatif sans retraitement des informations comparatives.

Les contreparties variables attachées aux cessions de droits et d'actifs sont reconnues en produits dans la seule mesure où il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits comptabilisés. Compte tenu des incertitudes entourant le processus d'autorisation de mise sur le marché des médicaments, la reconnaissance des contreparties liées à la première notification positive a été concomitante à son obtention. A ce titre la société a reconnu un produit de 5M€ le 12 septembre 2018.

Les contreparties variables liées à la commercialisation des produits n'ont pas été reconnues en l'absence de commercialisation effective.

B. IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 énonce les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que de certains contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers. Cette norme remplace IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. Cette norme n'a pas d'effet significatif sur les états financiers individuels de la société.

4.1.2 Autres normes d'application obligatoire 1er janvier 2018

Un certain nombre d'autres normes nouvelles sont entrées en vigueur au 1er janvier 2018.

Elles sont listées ci-dessous et n'ont aucun effet ou peu d'effet sur les états financiers de la Société.:

IAS 16 et IAS 41 -Agriculture Plantes productrices
IAS 19 - Régimes à prestations définies: cotisation des membres du personnel
Amendements IAS 7 - Informations liées aux activités de financement
Amendements IAS 12 - Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes
Amendements IAS 27 - Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels
Amendements IFRS 2 - Classements et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
Amendements IFRS 11 - Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes
Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 - Clarifications sur l'application de l'exemption de consolidation
Amendements IAS 40 – Transferts d'immeuble de placement
Annual improvements (cycle 2014-2016) - améliorations annuelles des normes IFRS publiées en décembre 2016

4.1.3 Normes applicables à compter du 1er janvier 2019

Par ailleurs, la Société, après évaluation de son impact très limité a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations suivants d'application facultative au 31 décembre 2018 :

IFRS 16 – Locations
Amendements IFRS 9 – Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative

Ces normes et amendements seront d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 où postérieurement, étant précisé que la Société analyse actuellement les impacts potentiels de leur entrée en vigueur.

La norme IFRS 16 « Contrats de location », remplaçant la norme IAS 17 « Contrats de location » et ses interprétations afférentes, introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location chez le preneur, qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs pour tous les contrats de location, à l'exception de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur, pour lesquels des exemptions existent. Le bénéficiaire du contrat devra, dès lors que l'actif inclus dans le contrat de location est identifiable et qu'il contrôle l'utilisation de cet actif, comptabiliser à l'actif de son bilan un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette financière au passif de son bilan. Par ailleurs, les loyers de ces contrats de location devront être comptabilisés pour partie en amortissements dans le résultat opérationnel et pour partie en frais financiers dans le résultat financier. Sur la base de l'analyse menée par la Société, l'impact de cette nouvelle norme sera limité et concernera majoritairement les contrats de location immobilière relatifs aux implantations de Nîmes et Grenoble ainsi que les contrats liés à la location des voitures.

Selon les premières estimations chiffrées, l'impact de la mise en œuvre d'IFRS 16 serait le suivant :

- Augmentation de l'actif immobilisé et des dettes de 121 k€
- L'impact sur le résultat d'exploitation serait non significatif (inférieur à 2 k€)

4.2 Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations portent sur l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

5. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par la Société sont détaillés dans les paragraphes suivants.

5.1 Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) intention de la Société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- (c) capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- (f) capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les travaux de recherche et développement réalisés en interne par la Société ne font l'objet d'aucune activation au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas cumulativement réunis. En effet, tant que l'AMM n'a pas été obtenue, la faisabilité technique de l'immobilisation n'est pas démontrée.

5.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 1 et 10 ans).

5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : de 3 à 5 ans
- Matériel informatique, mobilier : de 3 à 10 ans

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, en l'absence d'actifs éligibles.

5.4 Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, les contrats de location sont classés en deux catégories :

Contrats de location financement

Les contrats de location financement se caractérisent par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en tant que contrats de location simples. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

L'ensemble des contrats de la société sont des contrats de location simple.

5.5 Pertes de valeur des actifs immobilisés

La Société procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses immobilisations. S'agissant d'actifs corporels et incorporels amortis, la Société évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité.

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Le cas échéant, en pratique, les tests de dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation de l'actif.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires établi et validé par la Direction.

5.6 Actifs financiers

Les prêts et créances

Les actifs financiers de la Société correspondent aux dépôts et cautionnements (actifs financiers non

courants), aux contrats de liquidité et de rachat de titres, aux créances clients, certaines autres créances à court terme ainsi que la trésorerie et les comptes à terme en équivalents de trésorerie. Ces actifs sont classés dans la catégorie des prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à leur juste valeur augmentée le cas échéant des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

5.7 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks est évalué suivant la méthode du « premier périmé, premier sorti (FEFO) ».

Le coût des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque limité de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les passifs financiers à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

5.9 Provisions

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », la Société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

5.10 Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, d'avances conditionnées ainsi que des dettes fournisseurs et certains passifs courants.

Ces passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Lors de la comptabilisation initiale des avances conditionnées, la différence entre leur juste valeur (valeur des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché) et le montant de la trésorerie reçue est comptabilisée comme une subvention publique en produits constatés d'avance. Par la suite, le passif est comptabilisé au coût amorti et les produits constatés d'avance sont repris en compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses financées par ces avances.

Le taux d'intérêt effectif intègre la prime éventuellement prévue au contrat qui sera susceptible d'être versée en cas de remboursement et prend en compte le chiffre d'affaires futur estimé lorsque les contrats d'avances remboursables prévoient une indexation sur le chiffre d'affaires généré par les projets.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursement prévus des avances remboursables, notamment en cas de changement d'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette du passif résultant de l'actualisation des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus. S'il est significatif, l'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée, en résultat financier.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré dans les autres produits de l'activité.

5.11 Avantages du personnel

La norme IAS 19 distingue deux régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la convention collective que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,...).

La Société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Conformément à la norme IAS 19, le coût des services rendus est présenté en résultat opérationnel. Le coût financier est comptabilisé en résultat financier. Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global (OCI).

L'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n'est intervenu sur les exercices présentés.

5.12 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés clés de la société. Ces options correspondent à des instruments réglés en actions.

Elles sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La Société utilise le modèle mathématique Black & Scholes pour évaluer la juste valeur de ces instruments. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette évaluation n'est pas révisée par la suite.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel de manière graduelle en fonction de l'acquisition par tranche, sachant que cette acquisition s'effectue linéairement au sein de chaque tranche, entre la date d'octroi et la date d'acquisition des droits (période d'acquisition des droits), avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Le montant comptabilisé en charges est ajusté le cas échéant pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies.

5.13 Produits des activités ordinaires

- Ventes de produits

Le chiffre d'affaires de la société est composé essentiellement de la vente sous licence de médicaments dont le développement a été réalisé par une société tierce (Levidcen® et Likozam®). Les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens sont livrés chez les clients. Les factures sont émises et le chiffre d'affaires est comptabilisé à ce moment.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net des taxes pharmaceutiques et, le cas échéant, des reversements et remises aux organismes de recouvrement de la Sécurité Sociale.

- Revenus de partenariats

Les revenus des partenariats sont comptabilisés en fonction des termes contractuels. Pour les exercices 2018 et 2017 cela concerne uniquement le contrat Primex (cf note 4.1.1.).

5.14 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comportent des coûts relatifs aux subventions, aux crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt compétitivité emploi, ainsi que les produits comptabilisés au titre du contrat avec PRIMEX (cf note 4.1.1 (A), 7.1.12 et 8.2.2).

Subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés conformément à IAS 20 s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui leur sont attachées. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées

dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, des dépenses ont été engagées, mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivantes celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la Société, le remboursement du CIR intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

5.15 Résultat financier

Le résultat financier incorpore le coût de l'endettement composé essentiellement charges d'intérêt des emprunts bancaires, des avances conditionnelles et des obligations convertibles.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite ainsi que les gains et pertes de change.

5.16 Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement constatés en capitaux propres sont constatés en autres éléments du résultat global et en capitaux propres respectivement.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs (sauf exceptions).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles, déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Sur les périodes présentées, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

5.17 Résultat par actions

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

5.18 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation...), des gains sur cession, des autres produits et charges calculés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.

Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les avances remboursables.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les biens financés par le biais d'un contrat de location financement ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux paiements de loyers de contrats de location financement est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

5.19 Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 – « Secteurs opérationnels », un secteur opérationnel est une composante distincte :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel de la Société a été identifié comme étant le Président Directeur Général qui prend les décisions stratégiques.

Sur ces bases, la Société a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à l'activité pharmaceutique, à savoir le développement et la mise sur le marché des produits pharmaceutique.

5.20 Evaluation de la juste valeur

Certaines méthodes comptables de la Société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix)
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

6 INFORMATIONS SECTORIELLES

6.1 Informations par zones géographiques

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
Union Européenne	963	100%	557	100%
Reste du monde	-	0%	-	0%
Chiffre d'affaires	963	100%	557	100%

7 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

7.1. Notes sur le bilan

7.1.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (K€)	Logiciels	Total brut
Situation au 31 décembre 2016	20	20
Augmentations de l'exercice	3	3
Situation au 31 décembre 2017	23	23
Augmentations de l'exercice	2	2
Situation au 31 décembre 2018	25	25

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (K€)	Logiciels	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2016	-18	-18
Dotations de l'exercice	-2	-2
Situation au 31 décembre 2017	-21	-21
Dotations de l'exercice	-2	-2
Situation au 31 décembre 2018	-22	-22

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (K€)	Logiciels	Total net
Au 31 décembre 2017	3	3
Au 31 décembre 2018	3	3

7.1.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES (K€)	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total brut
Situation au 31 décembre 2016	518	116	-	634
Augmentations de l'exercice		32		32
Diminutions de l'exercice	-72	-6		-78
Situation au 31 décembre 2017	446	142	-	588
Augmentations de l'exercice	65	47	27	140
Diminutions de l'exercice		-12		-12
Situation au 31 décembre 2018	511	177	27	716

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (K€)	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2016	-291	-61	-	-352
Dotations de l'exercice	-80	-16		-96
Diminution de l'exercice	72	2		74
Situation au 31 décembre 2017	-299	-75	-	-374
Dotations de l'exercice	-86	-26		-112
Diminution de l'exercice		12		12
Situation au 31 décembre 2018	-385	-90	-	-474

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (K€)	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total net
Au 31 décembre 2017	147	67	-	214
Au 31 décembre 2018	127	88	27	242

7.1.3 Actifs financiers non courants & courants

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	9	9
Valeurs brutes	9	9
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	9	9

Les prêts, cautionnements et autres créances – non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par la Société aux propriétaires des locaux de Montbonnot, Nîmes et Paris.

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Autres créances	170	300
Valeurs brutes	170	300
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	170	300

Les autres créances courantes sont composées du solde des liquidités mises à disposition de l'animateur :

- dans le cadre du contrat de liquidité afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société (pour 70 k€ en 2018 et 300 k€ en 2017),
- ainsi que dans le cadre d'un contrat d'intermédiation concernant un programme de rachat d'actions non encore activé au 31 décembre 2018 pour 100 k€

7.1.4 Stocks et en-cours

STOCKS (K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Stocks de produits finis	99	24
Stocks de marchandises	261	207
Valeurs brutes	360	231
Dépréciations	-52	-68
Valeurs nettes	308	163

Les produits finis correspondent aux produits finis pour l'ADV7103 dans le cadre des ventes avec une autorisation temporaire d'utilisation dans plusieurs pays Européen.

Les marchandises correspondent aux produits « Liko zam » et « Levidcen », produits commercialisés et vendus en France. La dépréciation correspond principalement aux produits avec une péremption courte.

7.1.5 Clients

CLIENTS (K€)	Valeur brute	Echu	Non Echu	Dépréciation	Valeur Nette
Situation au 31 décembre 2018	3 344	126	3 218	-8	3 336
Situation au 31 décembre 2017	225	111	114	-2	223

Au 31 décembre 2018, le poste client intègre 3.000 K€ à recevoir de la société Primex au 1er semestre 2019

7.1.6 Crédits d'impôt et autres actifs courants

CREANCES D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS COURANTS (K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Crédit d'impôt recherche	821	870
Crédit d'impôt compétitivité emploi	21	16
Sous-Total	843	886
Créances fiscales (TVA,...)	222	444
Charges constatées d'avance	1 468	104
Débiteurs divers	5	5
Valeurs brutes	2 538	1 439
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	2 538	1 439

Le montant du CIR dans les comptes clos au 31 décembre 2018 correspond à celui demandé au titre de l'exercice 2018, le montant au 31 décembre 2017 à celui demandé au titre de l'exercice 2017. Les charges constatées d'avance concernent principalement l'avance payé à un CRO pour le début de l'étude clinique avec ADV7103 dans la ATRd aux Etats-Unis.

7.1.7 Trésorerie, équivalents de trésorerie

TRESORERIE (K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Comptes bancaires courants	26 232	36 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 232	36 183

7.1.8 Capital social

Nombre d'actions	Actions ordinaires	actions de préférence de catégorie A	actions de préférence de catégorie B	actions de préférence de catégorie C	actions de préférence de catégorie O'	TOTAL
Situation au 31 décembre 2016	216 208	322 022	236 026	-	-	774 256
Augmentation de capital - 13 mars 2017				503 157		503 157
Conversion en actions O' - 13 mars 2017	-91 208				91 208	-
Division par cinq du nominal - 24 octobre 2017	625 000	1 610 110	1 180 130	2 515 785	456 040	6 387 065
Introduction en bourse - 6 décembre 2017	1 924 448					1 924 448
Réduction de capital - 7 décembre 2017				-308 817		-308 817
Conversion en actions ordinaires - 7 décembre 2017	5 453 248	-1 610 110	-1 180 130	-2 206 968	-456 040	-
Situation au 31 décembre 2017	8 002 696	-	-	-	-	8 002 696
Augmentation de capital - 05 janvier 2018	59 648					59 648
Situation au 31 décembre 2018	8 062 344	-	-	-	-	8 062 344

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société est composé 8.062.344 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,20 euro.

L'augmentation du capital de 59 648 actions le 5 janvier 2018, concerne la fin du processus d'introduction en bourse avec l'exercice partiel de la surallocation. Celui-ci a donné lieu à l'émission de 59.648 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 14,03 € par action, pour un montant total de 743 717,56 euros (net des frais liés à l'émission).

7.1.9 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (K€)	Pensions et retraites	Total
Situation au 31 décembre 2016	80	80
Dotation de l'exercice	21	21
Pertes / (Gains) actuariels	5	5
Situation au 31 décembre 2017	106	106
Dotation de l'exercice	26	26
Pertes / (Gains) actuariels	16	16
Situation au 31 décembre 2018	148	148
A moins d'un an au 31 décembre 2018	-	-
A plus d'un an au 31 décembre 2018	148	148

7.1.10 Retraite – Avantages dus au personnel

Les cotisations au titre des régimes à cotisations définies comptabilisées en compte de résultat s'élèvent à 26 k€ en 2018 et 21 k€ en 2017.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principales données actuarielles suivantes :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (*)
Age de départ	65 ans (C), 63 ans (NC)	65 ans (C), 63 ans (NC)
Taux d'actualisation	1,55%	1,49%
Taux de croissance de salaires	3% (C), 3% (NC)	3% (C), 3% (NC)
Taux de charges sociales	44% (C), 44% (NC)	44% (C), 44% (NC)
Table de mortalité	Insee 2012-2014	Insee 2012-2014
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%

C : cadres ; NC : non cadres

Le tableau des mouvements de l'engagement de retraite entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2018 est donné ci-après :

	1er janv	impact sur le résultat			impact autres éléments	31 déc
		coût service rendus	coût financier	ss-total	écarts actuariels	
2017 - Engagement global	80	19	1	21	5	106
2018 - Engagement global	106	25	2	26	16	148

La Société ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif de la Société.

Une variation d'un point du taux d'actualisation n'a pas d'impact significatif sur le montant du passif au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017.

7.1.11 Passifs financiers

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)	31 décembre 2016	Emissions	Remboursements	Reclassements / autres	31 décembre 2017
Emprunts bancaires	94	500	-80	-172	342
Avances conditionnées	112				112
Emprunt obligataire	-			-	-
Dettes financières non courantes	206	500	-80	-172	454
Emprunts bancaires	50		-50	172	172
Avances conditionnées	466		-391		75
Emprunt obligataire	3 061			-3 061	-
Dettes financières courantes	3 578	-	-441	-2 889	248
Total	3 784	500	-521	-3 061	701

Echéancement (K€)		31 décembre 2017
Inférieur à un an		248
Compris entre un et cinq ans		342
Supérieur à cinq ans		112
Total		701

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)	31 décembre 2017	Emissions	Remboursements	Reclassements / autres	31 décembre 2018
Emprunts bancaires	342			-170	172
Avances conditionnées	112			-112	-
Dettes financières non courantes	454	-	-	-282	172
Emprunts bancaires	172		-172	170	170
Avances conditionnées	75			1	76
Emprunt obligataire	-			-	-
Dettes financières courantes	248	-	-172	171	248
Total	701	-	-172	-111	420

Echéancement (K€)		31 décembre 2018
Inférieur à un an		248
Compris entre un et cinq ans		172
Supérieur à cinq ans		-
Total		420

Emprunts bancaires

La Société a contracté au cours du premier semestre 2017 un emprunt de nominal de 500k€ auprès de la banque BNP Paribas, portant intérêt à taux fixe de 2.45% et d'une durée de 48 mois. Cet emprunt est garanti par un nantissement sur le fonds commercial de la Société. La ligne emprunt bancaire

comprend également un emprunt destiné au financement de matériel et équipement avec un taux d'intérêt de 2.45%.

Avances Remboursables

Les avances conditionnées font l'objet de contrats avec BPI France (ex-OSEO). Au 31 décembre 2018, la Société ne bénéficie plus que d'un contrat d'avance remboursable, car le 2 mars 2018, Bpifrance Financement a décidé de transformer l'avance remboursable TOUPI de 112K€ en subvention.

Les principaux termes de cette avance remboursable du projet FORMS4KIDS sont présentés ci-après :

Cette aide accordée par OSEO INNOVATION d'un montant de 220 k€, ne portant pas intérêt, est relative au financement du développement de formulations et de dispositifs médicaux adaptés à la problématique pédiatrique.

Le montant de la dette résiduelle liée à cette avance remboursable s'élève à 76 k€ au 31 décembre 2017 et correspond à la différence entre les sommes encaissées par la Société soit 101 k€ et le remboursement partiel de cette avance conditionnée soit 25 k€.

La société a constaté l'échec du projet en août 2015 et attend que BPI France (ex-OSEO) prononce officiellement le constat d'échec commercial du programme. Une fois l'échec officiellement constatée, l'avance remboursable deviendra une subvention acquise.

7.1.12 Fournisseurs, produits constatés d'avance et autres passifs

FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes sociales	839	667
Dettes fiscales	65	31
Avances et acomptes reçus		2 000
Autres créditeurs	403	204
Sous-Total	1 307	2 901
Dettes fournisseurs	1 569	1 314
Produits constatés d'avance		
TOTAL	2 876	4 215

Echéancement (K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Inférieur à un an	2 876	4 215
Supérieur à un an		
TOTAL	2 876	4 215

Au 31 décembre 2017, les avances et acomptes reçus sont liés au versement initialement reçu sur le contrat PRIMEX signé le 12 février 2016. Cette avance a été reconnue en produit au cours de l'exercice 2018 suite à l'obtention le 12 septembre 2018 de la première notification positive sur l'ADV 6209 objet du contrat avec primex (cf note 4.1.1.(A))

Le poste des autres créditeurs contient principalement les reversements ou remises aux organismes de recouvrement de la sécurité sociale.

7.1.13 Instruments financiers

En K€	Catégories	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs					
Autres actifs financiers non courants	A	9	9	9	9
Clients et autres débiteurs	A	3 336	3 336	223	223
Trésorerie et équivalent de trésorerie	B	-	-	-	-
Total		3 346	3 346	232	232
Passif					
Passifs financiers (part à plus et à moins d'un an)	C	420	420	702	702
Fournisseurs et autres débiteurs	C	1 569	1 569	1 314	1 314
Total		1 989	1 989	2 016	2 016

A - Prêts et créances

B - Actifs en juste valeur par le résultat

C - Passifs évalués au coût amorti

D - Passifs évalués en juste valeur par le résultat

Pour les actifs et passifs financiers courants, leur valeur nette comptable est considérée comme étant une approximation raisonnable de leur juste valeur.

8 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET DU RESULTAT GLOBAL

8.1. Notes sur l'état des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net	-5 015	-6 048
Amortissements et provisions	131	186
Paiement fondé sur des actions	500	822
Autres produits et charges calculés	-111	-62
Coût de l'endettement financier net	10	69
Capacité d'autofinancement	-4 484	-5 032
Incidence de la variation des stocks	-145	129
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	-4 213	-569
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-1 339	-328
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-10 181	-5 801
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-142	-35
Actions auto détenues	-330	
Acquisition d'actifs financiers	130	-303
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	-342	-338
Augmentation de capital (net des frais d'augmentation de capital)	744	40 830
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	-	500
Remboursements d'emprunts & d'avances remboursables	-172	-521
Intérêts reçus (versés)		-69
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	571	40 739
Variation de la trésorerie	-9 951	34 600
Trésorerie d'ouverture	36 183	1 583
Trésorerie de clôture	26 232	36 183

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 se sont élevés à respectivement - 10 181 k€ et -5 801 k€.

En 2018 la variation des créances clients est lié au paiement d'étape de Primex (cf note 4.1.1 (A)), et payable en 2019.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement se sont élevés respectivement à respectivement -342K€ et -338K€.

Le flux de trésorerie lié au financement en 2017 s'explique par les opérations sur le capital ainsi que l'introduction en bourse. En 2018 elle concerne la fin du processus d'introduction en bourse avec l'exercice partiel de la surallocation. Celui-ci a donné lieu à l'émission de 59.648 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 14,03 € par action, pour un montant total de 743 717,56 euros (net des frais liés à l'émission).

8.2. Notes sur le compte de résultat

8.2.1 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
Ventes de marchandises Union Européenne	963	100%	557	100%
Ventes de marchandises reste du monde	-	0%	-	0%
Chiffre d'affaires	963	100%	557	100%

Les ventes de marchandises concernent principalement deux produits commercialisés dans le cadre de licences d'exploitation dans le domaine de l'épilepsie : Likozam et Levidcen. Le Likozam est commercialisé sous un statut de post-ATU (autorisation temporaire d'utilisation). En 2018, Advicenne a enregistré ses premières ventes pour ADV7103 en ATU nominative.

8.2.2 Revenus des partenariats

Revenus des partenariats (K€)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
Primex	5 000	100%	1 091	100%
Revenus des partenariats	5 000	100%	1 092	100%

Les revenus des partenariats ont été générés par le contrat PRIMEX (cf note 4.1.1 (A) et 7.1.12).

8.2.3 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité se composent des éléments suivants :

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
Crédit Impôt Recherche	821	85%	861	93%
Crédit Impôt Compétitivité Emploi	21	2%	16	2%
Subventions	111	12%	4	0%
Autres produits	8	1%	42	5%
Autres produits de l'activité	961	100%	924	100%

Au 31 décembre 2018, les subventions sont liées à l'arrêt du projet TOUPI.

8.2.4 Détails des charges par nature

31 décembre 2018 - En k€	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	1 799	995	750	3 544
Dotations nettes aux amortissements	86	-	28	114
Autre couts externes	5 333	1 225	1 526	8 085
Total	7 218	2 220	2 304	11 742

31 décembre 2017 - En k€	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	2 039	843	442	3 324
Dotations nettes aux amortissements	87	1	9	97
Autre couts externes	2 830	651	1 330	4 811
Achats consommés	4 956	1 495	1 781	8 233

Les charges liées à IFRS 2 sont ventilées dans la rubrique « charges de personnel » pour les montants suivants : 500 k€ et 822 k€ euros au titre de 2018 et de 2017 respectivement.

L'augmentation des autres couts externes en frais de recherche et développement est lié à l'avancement de deux nouvelles études cliniques : ADV7103 dRTA aux USA et ADV7103 cystinurie en Europe.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants, à certains salariés clés, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration sous forme Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou de Bons Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »).

Il a été procédé à l'attribution de 80.000 BSPCE à un salarié au cours de l'exercice 2018 :

-

Vesting	NA	NA	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	- 25% exerçable à l'attribution - 25% si obtention pour les deux produits en licence (ADV5803 et 5901) pour l'enregistrement FR avant le 31/12/2014 - 25 % si recrutement dernier patient avant le 31/03/2015 des 24 patients de l'étude pivot II/III visant l'enregistrement de l'ADV 7103 - 25% en cas et à compter de la réalisation de CA 350K€ en 2014 (hors licence et autres contrats de distribution)	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	Conditionné à une IPO et à des fourchettes de prix / action lors de l'IPO	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la quatrième date d'anniversaire de l'attribution		
Durée de validité	07/08/2019	07/08/2019	19/10/2019	19/10/2019	19/10/2019	03/01/2021	17/04/2022	17/04/2022	11/07/2024	11/07/2024	07/12/2028
Nombres de bons en vigueur au 31 décembre 2017	13 320	6 660	32 617	10 409	6 054	31 000	5 000	10 650	72 000	20 000	0
Nombres de bons en vigueur au 31 décembre 2018	13 320	6 660	32 617	10 409	6 054	31 000	5 000	10 650	72 000	20 000	80 000
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2017	66 600	33 300	163 085	52 045	30 270	155 000	20 000	26 625	0	100 000	0
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2018	66 600	33 300	163 085	52 045	30 270	155 000	25 000	53 250	90 000	100 000	0

La juste valeur des bons attribués a été évaluée par un expert indépendant selon la méthode Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes :

Principales données et hypothèses	BSPCE 2008	BSA 2008	BSPCE 2011 - pool 2	BSA 2011	BSPCE 2011 Bis	BSPCE 2013/1	BSA 2013	BSPCE 2013/1 - part 2	BSPCE 2017 - Pool 1	BSPCE 2017 - Pool 2	BSPCE	TOTAL
Maturité	10 ans	10 ans	7 ans	7 ans	5 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	10 ans	
Iboxx EUR Non financier AAA	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%	1,23%	1,23%	1,11%	
Volatilité	35,43%	35,43%	35,43%	35,43%	35,43%	35,43%	35,43%	35,43%	62,36%	60,80%	14,10%	
Dividendes attendus	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Prix du sous-jacent	6,65 €	6,65 €	6,65 €	6,65 €	6,65 €	6,65 €	6,65 €	6,65 €	7,54 €	7,54 €	10,90 €	
Prix d'exercice	2,00 €	2,00 €	3,22 €	3,22 €	3,22 €	3,22 €	3,22 €	3,22 €	7,54 €	7,54 €	11,74 €	
Juste valeur de l'option	4,54 €	3,29 €	3,29 €	3,29 €	3,29 €	3,29 €	3,29 €	3,29 €	3,18 €	2,51 €	1,26 €	
Charge IFRS 2 - salariés au 31/12/2017	7,8 k€	13,0 k€	33,6 k€	19,0 k€	9,7 k€	24 k€	14,6 k€	23,0 k€	73,5 k€	62,8 k€	-	281 k€
Charge IFRS 2 - dirigeants au 31/12/2017	18,2 k€	-	34,0 k€	-	34,6 k€	33,3 k€	-	12,4 k€	220,4 k€	188,2 k€	-	541 k€
Charge IFRS 2 - salariés au 31/12/2018	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	4k€	5k€	121k€	0k€	0k€	130k€
Charge IFRS 2 - dirigeants au 31/12/2018	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€	2k€	364k€	0k€	3k€	370k€

8.2.5 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER (K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Gain de change	290	5
Revenus des VMP	18	
Perte de change	-19	-7
Autres produits / (charges) financiers	289	-3
Intérêts des emprunts et avances conditionnées	-10	-11
Intérêts des obligations convertibles		-58
Autres charges financières	-2	-
Charges financières	-12	-69
Résultat financier	277	-72

8.2.6 Impôts sur les résultats

CHARGES D'IMPÔT (K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Impôts exigibles		
Impôts différés		
Charge d'impôt	-	-

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

PREUVE D'IMPÔT (K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net	-5 015	-6 048
Impôts sur les bénéfices	-	-
Résultat avant impôt	-5 015	-6 048
Taux d'impôt théorique	28,00%	33,33%
Produit d'impôt théorique	1 404	2 016
Déficit de l'exercice non activé	-1 548	-2 724
Crédits d'impôts	236	292
Effet d'impôt sur retraitement de la production immobilisée	-	
Effet d'impôt sur les frais d'IPO imputés sur la prime d'émission	26	692
Effet d'impôt sur le retraitement IFRS 2	-140	-274
Autres	22	-3
Charge nette d'impôt	-0	0

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 32,1 M€ au 31 décembre 2018 (26,2 M€ au 31 décembre 2017). La société n'a pas constaté d'actif d'impôts différés au titre des déficits reportables et des différences temporelles.

8.2.7 Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION (€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en K€)	-5 015	-6 048
Nombres d'actions ordinaires	8 037 632	8 002 696
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	8 036 977	6 008 161
Résultat en euros par action	-0,62	-1,01
Résultat dilué en euros par action	-0,62	-1,01

8.2.8 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les personnes physiques et les entités, liées à la Société, qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société ainsi que les principaux dirigeants mandataires sociaux.

Aucun contrat avec une partie liée était en cours d'exécution en 2018, et aucun contrat n'a été conclu au cours de l'année.

8.2.9 Rémunération des dirigeants

Conformément à IAS 24, les principaux dirigeants de la Société correspondent au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (€)	Total au 31 décembre 2018	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)	Total au 31 décembre 2017	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)
Rémunération du président directeur général et des directeur généraux délégués	1 069 659	698 926	370 733	1 125 953	576 465	549 488

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE ainsi qu'aux attributions d'options de souscription d'actions.

8.2.10 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES (K€ HorsTaxe)				
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels sociaux et IFRS	102	92%	96	31%
Services autre que la certification des comptes	9	8%	213	69%
Honoraires commissaires aux comptes	111	100%	309	100%

8.2.11 Effectifs moyens

EFFECTIFS MOYENS	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Cadres	23	19
Employés	3	1
Effectifs moyens	26	20

9 ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS FINANCIERS (En K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Engagements donnés		
Nantissements de fonds de commerce	691	691
Bail commercial	60	61
Engagements donnés	751	752
Engagements reçus	-	-
Engagements nets	751	752

10 RISQUES

10.1 Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de refinancement de dépenses par emprunts, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme. Cependant, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts du fait de l'existence de covenants.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

L'échéancier des passifs financiers est ventilé ci-dessous :

Au 31 décembre 2018	Échéance			TOTAL
	inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	171	172	-	343
Avance conditionnées	76			76
Dettes fiscales et sociales	904	-	-	904
Avances et acomptes reçus	-			-
Dettes Fournisseurs	1 569			1 569
Autres créditeurs	403			403
TOTAL	3 123	172	-	3 295

Au 31 décembre 2017	Échéance			TOTAL
	inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	172	342	-	514
Avance conditionnées	76		111	187
Dettes fiscales et sociales	697	-	-	697
Avances et acomptes reçus	2 000			2 000
Dettes Fournisseurs	1 314			1 314
Autres créditeurs	204			204
TOTAL	4 463	342	111	4 916

10.2 Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus par des banques et des institutions financières notées de A à A-1 (agence de notation Standard & Poor's).

10.3 Risque de change

La Société a suivi le cours du dollar américain en 2018, mais n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture à moyen terme afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change au regard du caractère peu significatif des transactions effectuées en devises limitées pour l'heure aux coûts de l'étude clinique Arena 2.

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité, notamment lié à l'activité aux Etats-Unis, ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. Si elle ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats pourraient en être altérés.